

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 07 juillet 2021 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

21/048/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ÉDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE - Subventions à des associations œuvrant dans le domaine de la petite enfance - Adoption d'un avenant à la convention de fonctionnement 2021 avec l'association la Maison de la Famille des Bouches-du-Rhône - Paiement à l'association de subvention à valoir sur les crédits de l'exercice 2021.

21-37186-DPE

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Par délibération n°20/0761/ECSS du 21 décembre 2021, il a été approuvé les conventions, conclues avec les associations gestionnaires d'équipements d'accueil de la petite enfance, précisant le cadre et les modalités du concours financier de la Ville de Marseille en 2021.

Parmi ces gestionnaires, l'Association la Maison de la Famille des Bouches du Rhône, dont le siège social est 141, avenue des Chutes Lavie, 13^{ème} arrondissement va assurer la gestion d'une nouvelle crèche de 64 places, située 138 avenue Fernandel 12^{ème} arrondissement.

Il est proposé que la Ville de Marseille lui apporte un concours financier pour l'année 2021 et approuve l'avenant à la convention 2021 déjà établie avec l'association.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°21/0250/VDV DU 21 MAI 2021
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

- ARTICLE 1** Est approuvé l'avenant ci-annexé à la convention 2021 conclue avec l'association Maison de la Famille des Bouches-du-Rhône, dont le siège social est 141, avenue des Chutes Lavie, 13^{ème} arrondissement.
- ARTICLE 2** Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer cet avenant.
- ARTICLE 3** Les dépenses correspondantes seront imputées les crédits du Budget 2021 - Nature 6574.2 - Fonction 64 - Service 20302 - Action 11011416.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**